



SCHÉMA PORTUAIRE MULTI-SITES DU « PÔLE MÉTROPOLITAIN LYONNAIS ET DE SES TERRITOIRES D'INFLUENCE »

Le poids de la région lyonnaise dans les trafics fluviaux (plus de la moitié des trafics fluviaux ont pour origine ou destination l'aire métropolitaine lyonnaise) et son dynamisme économique ont conduit VNF, sous l'égide du Préfet coordonnateur de bassin, à définir une stratégie portuaire coordonnée et multi-sites – de Villefranche sur Saône à Salaise-Sablons. Ce schéma portuaire adopté en 2015 s'inscrit dans le prolongement du schéma portuaire de bassin réalisé par VNF en 2010 et définit, pour chacun des sites portuaires, les fonctions et les services à développer pour améliorer la desserte en fret de la région lyonnaise et au-delà.



LES TERRITOIRES ET LES SITES À ENJEUX DU SCOT

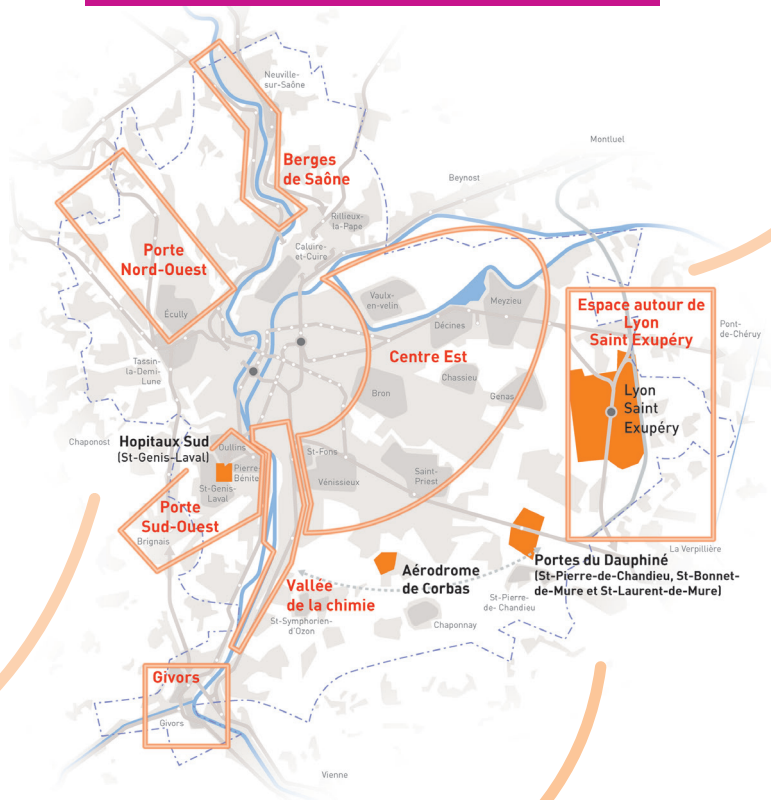


SCHÉMA DE COMPOSITION GÉNÉRALE DE LA PLATE-FORME SAINT EXUPÉRY

L'État a reconnu dans la DTA la nécessité de disposer d'un plan d'aménagement d'ensemble de la Plateforme aéroportuaire pour garantir la qualité de cette porte d'entrée internationale de l'agglomération. Pour cette raison, Aéroports de Lyon a finalisé en 2015 un Schéma de composition générale, auquel le SEPAL a été associé, pour garantir la cohérence des principes d'aménagement de cette plateforme avec les territoires voisins.

MODIFICATION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT SUR LE SECTEUR DE LA PLAINE SAINT EXUPÉRY

Au sein de la « régie locale Plaine Saint Exupéry », Le SEPAL a été associé à la modification de la DTA afin de s'assurer de sa cohérence avec les orientations fixées par le ScoT pour ce territoire : développement mesuré des capacités d'accueil économique, maîtrise du développement résidentiel, préservation de la plaine agricole d'Heyrieux, localisation des équipements intermodaux, ...



2016 Perspectives

Les secteurs de la Porte Nord-Ouest, et de la Porte Sud-Ouest, seront investigués par la Métropole de Lyon et le SEPAL dans le cadre de démarches « Territoires partenaires », aux périmètres plus larges, dans la volonté d'établir des nouvelles relations sur ces territoires d'interface. À ce titre, une mission d'appui à la définition d'un cadrage stratégique sur les territoires Beaujolais/Val-de-Saône et Sud-Ouest Lyonnais a été confiée à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.